# Barreau du Québec École du Barreau

# États financiers au 31 mai 2017

Rapport de l'auditeur independant	2 - 3
États financiers	
Revenus et dépenses	4
Surplus	5
Surplus réservés	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 16
Annexes	17 - 21



# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du comité de la formation professionnelle Barreau du Québec

Raymond Chabot Grant Thornton s.E.N.c.R.L. Bureau 2000

Tour de la Banque Nationale 600, rue De La Gauchetière Ouest Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691 Télécopieur : 514 878-2127

www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Barreau du Québec – École du Barreau, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mai 2017 et les états des revenus et dépenses, des surplus, des surplus réservés et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère

raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Barreau du Québec – École du Barreau au 31 mai 2017 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Raymond Cholot Brant Thornton S.E. N.C. R. L.

Montréal Le 27 septembre 2017

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

# Barreau du Québec – École du Barreau Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mai 2017

Revenus	<u>2017</u>	2016
Subvention gouvernementale – ministère de l'Éducation et de		
l'Enseignement supérieur	2 018 025	2 018 025
Subvention gouvernementale – ministère de l'Éducation et de		
l'Enseignement supérieur – stages internationaux	90 000	90 000
Frais d'admission et d'inscription, et droits de scolarité	5 122 190	4 966 714
Documentation	1 028 902	982 204
Séances de reprise	145 101	107 571
Demandes de révision	3 839	4 913
Revenus nets de placements	34 006	13 939
Autres	305 151	230 615
	8 747 214	8 413 981
Dépenses		
Direction de la formation	867 855	919 807
Service du programme et des évaluations	4 406 322	4 147 792
Centre de Montréal	904 642	942 391
Centre de Québec	705 155	676 957
Centre de Gatineau	294 367	318 546
Centre de Sherbrooke	539 367	527 822
Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	319 820	325 980
Allègement de frais généraux du Fonds général du Barreau du		
Québec	(125 000)	(125 000)
Comités	59 747	50 797
	7 972 275	7 785 092
Excédent des revenus par rapport aux dépenses avant projets	774 939	628 889
Projets	(319 984)	(265 197)
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	454 955	363 692

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

# Barreau du Québec – École du Barreau Surplus

pour l'exercice terminé le 31 mai 2017

				2017	2016
	Surplus				
	réservés	Investis en			
	(page 6)	immobilisations	Non affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 007 795	149 445	908 400	2 065 640	1 961 048
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux					
dépenses (page 4)		<b>(63 349)</b> (a)	518 304	454 955	363 692
Réévaluation de la charge de retraite et autres éléments		, , , , , ,			
reconnus			87 200	87 200	(259 100)
Virement des surplus					
réservés (page 6)	(574 984)		574 984		
	432 811	86 096	2 088 888	2 607 795	2 065 640
Investissement en immobilisations corporelles et					
incorporelles		4 506	(4 506)		
Virement aux surplus					
réservés (page 6)	1 542 189		(1 542 189)		
	1 542 189	4 506	(1 546 695)		_
Solde à la fin	1 975 000	90 602	542 193	2 607 795	2 065 640

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Barreau du Québec – École du Barreau Surplus réservés

pour l'exercice terminé le 31 mai 2017

										2017	2016
		Projet		Refonte				Projet pilote	Clinique		
	Développement	internet	Site Internet	du tableau	Sécurité	Aménagements	Réformes	clinique	juridique		
	international	sans fil	et BQAPP	de l'Ordre	Centre MTL	des locaux	envisagées	juridique	2018-2019	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$		\$	\$	\$	\$
Solde au début	25 000	150 000	10 000	100 000	5 000		717 795			1 007 795	1 106 692
Affectation des surplus libres											
(page 5)						300 000	1 102 189	40 000	100 000	1 542 189	403 757
	25 000	150 000	10 000	100 000	5 000	300 000	1 819 984	40 000	100 000	2 549 984	1 510 449
Virement aux surplus libres (page 5)	15 000	150 000	10 000	80 000			319 984			574 984	502 654
Solde à la fin	10 000		_	20 000	5 000	300 000	1 500 000	40 000	100 000	1 975 000	1 007 795

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Barreau du Québec – École du Barreau Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mai 2017

	2017	2016
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	454.055	262 602
Excédent des revenus par rapport aux dépenses Éléments hors caisse	454 955	363 692
	63 349	83 015
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles Variations de la juste valeur des placements	(23 806)	(5 583)
Variations de la juste valeur des placements  Variations des éléments du fonds de roulement	(23 000)	(3 303)
Diminution des subventions à recevoir du ministère de		
l'Éducation et de l'Enseignement supérieur		10 000
Diminution des créances diverses	2 928	1 982
Diminution (augmentation) des intérêts courus	98	(218)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(32 363)	53 872
Augmentation des comptes fournisseurs et autres dettes de		
fonctionnement	106 597	61 781
Augmentation des frais d'admission, d'examen et		
d'inscription perçus par anticipation	305 624	223 114
Augmentation de la provision pour charges locatives à payer	1 873	15 771
Diminution du passif au titre des prestations définies	(81 500)	(90 400)
Augmentation des charges de retraite à payer – soldes		(70.500)
résiduels		(78 533)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	797 755	638 493
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(293)	
Immobilisations corporelles	(4 506)	(31 314)
Variation nette des avances au Fonds d'études juridiques du	, ,	,
Barreau du Québec		30 176
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(4 799)	(1 138)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette du dû au Fonds général du Barreau du Québec	451 867	(585 229)
Variation nette du dû au Fonds d'opérations de l'immeuble du	451 007	(505 225)
Barreau du Québec	86 188	(145 974)
Variation nette du dû à la Fondation du Barreau du Québec		(510)
Variation nette du dû à l'École de sténographie judiciaire du		,
Québec		(540)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	538 055	(732 253)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	1 331 011	(94 898)
Encaisse au début	1 399 017	1 493 915
Encaisse à la fin	2 730 028	1 399 017

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Barreau du Québec – École du Barreau Situation financière

au 31 mai 2017

	2017	2016
ACTIF	\$	\$
Court terme		
Encaisse	2 730 028	1 399 017
Subventions à recevoir du ministère de l'Éducation et de		
l'Enseignement supérieur	2 276 194	2 276 194
Droits de scolarité à recevoir (note 5)	33 120	36 048
Intérêts courus	532	630
Frais payés d'avance	177 344	144 981
	5 217 218	3 856 870
Long terme		
Placements (note 6)	343 084	318 985
Immobilisations corporelles (note 7)	90 602	149 249
Immobilisations incorporelles (note 8)		196
	5 650 904	4 325 300
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9) Dû au Fonds général du Barreau du Québec (note 2) Dû au Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec (note 2) Frais d'admission, d'examen et d'inscription perçus par anticipation Provision pour charges locatives	526 049 652 916 86 188 1 748 865 29 091 3 043 109	419 452 201 049 1 443 241 27 218 2 090 960
Long terme		
Passif au titre des prestations définies (note 10)		168 700
	3 043 109	2 259 660
SURPLUS		
Investis en immobilisations (page 5)	90 602	149 445
Non affectés (page 5)	542 193	908 400
Réservés (page 6)	1 975 000	1 007 795
	2 607 795	2 065 640
	5 650 904	4 325 300

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le comité,

Administrateur Administrateur

au 31 mai 2017

#### 1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'École du Barreau fait partie intégrante du Barreau du Québec. Elle est régie par la Loi sur le Barreau et le Code des professions du Québec et est considérée comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts. L'École du Barreau est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, des examens du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés.

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Base de présentation

Les états financiers de l'École du Barreau sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'École du Barreau doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'École du Barreau pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### Actifs et passifs financiers

#### Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'École du Barreau sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où ils sont engagés.

#### Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'École du Barreau sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec que l'École a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'École du Barreau détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'École du Barreau détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des revenus et dépenses à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

au 31 mai 2017

# 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Constatation des revenus

#### Revenus de subventions

L'École du Barreau applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les revenus de subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sont comptabilisés en fonction de montants autorisés et sont confirmés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

#### Revenus nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les revenus nets de placements correspondent aux variations de la juste valeur des placements.

Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, l'École du Barreau a fait le choix d'inclure dans les variations de la juste valeur les revenus d'intérêts (y compris l'amortissement des primes et des escomptes sur les placements en obligations) ainsi que les revenus de placements provenant de la quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec.

Revenus de frais d'admission et d'inscription, de droits de scolarité, de documentation, de séances de reprise et de demandes de révision

Les revenus de frais d'admission et d'inscription, de droits de scolarité, de documentation, de séances de reprise et de demandes de révision sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis, que les montants sont déterminés, qu'il y a entente entre les parties et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et les revenus relatifs à l'exercice subséquent sont présentés comme revenus perçus par anticipation au passif.

## Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'École du Barreau constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'École du Barreau aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

au 31 mai 2017

## 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Immobilisations corporelles et incorporelles

Toutes les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût. Lorsque l'École du Barreau reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles et incorporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

#### **Amortissements**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Aménagement des locaux – Maison du Barreau	10 ans
Logiciels	5 ans
Téléphonie	10 ans
Aménagement des locaux – autres	Durée
	initiale des
	baux, 7 ans
	et 10 ans

### Réduction de valeur

Lorsque l'École du Barreau constate qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou incorporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en dépenses à l'état des revenus et dépenses.

#### Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec

Les frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec ne peuvent excéder la norme statutaire de 6 % des dépenses de l'École du Barreau.

### **Opérations entre apparentés**

Sauf indication contraire, toutes les opérations entre apparentés ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

Les avances et les dus ne portent pas intérêt. Les avances sont encaissables sur demande et les dus sont remboursables sur demande.

au 31 mai 2017

# 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### **Avantages sociaux futurs**

Le Barreau du Québec constitue ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations définies à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Plus particulièrement, le Barreau du Québec comptabilise à l'état de la situation financière ses obligations découlant des régimes à prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes ajustée en fonction de toute provision pour moins-value. Le Barreau du Québec détermine les obligations au titre des prestations définies en s'appuyant sur la plus récente évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'École du Barreau. Le coût total des régimes à prestations définies comprend le coût des services fournis au cours de l'exercice et le coût financier, et il est comptabilisé à l'état des revenus et dépenses. Les réévaluations et autres éléments reconnus, qui comprennent les gains et pertes actuariels relatifs aux obligations, la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et les revenus d'intérêts imputés en réduction du coût financier, le coût des services passés et l'incidence de la provision pour moins-value, sont comptabilisés aux surplus à un poste distinct. La réévaluation et les autres éléments reconnus ne seront pas reclassés à l'état des revenus et dépenses au cours d'un exercice ultérieur. L'École comptabilise ainsi sa quote-part.

#### Régime de retraite à cotisations déterminées

L'École du Barreau comptabilise les cotisations au régime de retraite à cotisations déterminées dans l'exercice où elles sont versées.

#### 3 - RÉSERVE POUR AUTOPROTECTION DES DIRIGEANTS

L'École du Barreau ne souscrit pas d'assurance pour couvrir le risque de responsabilité afférent à ses activités institutionnelles ni à celles de ses administrateurs, dirigeants, employés et mandataires. Le Barreau du Québec a souscrit une assurance de responsabilité civile des administrateurs et dirigeants d'entités sans but lucratif pour une protection maximale de 10 000 000 \$ par réclamation ou par an, qui assure notamment l'École du Barreau, sans contrepartie financière de la part de celle-ci.

#### 4 - CHARGES LOCATIVES

Les charges locatives incluent une charge de 441 340 \$ du Fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec (430 788 \$ en 2016), établie dans le cours normal des activités et mesurée à la valeur d'échange. De plus, les charges locatives incluent de l'amortissement d'aménagement des locaux d'un montant de 41 176 \$ (41 751 \$ en 2016) et de l'amortissement de mobilier d'un montant de 250 \$ (250 \$ en 2016).

au 31 mai 2017

### 5 - DROITS DE SCOLARITÉ À RECEVOIR

Le montant de perte de valeur afférente aux droits de scolarité à recevoir est de 10 002 \$ pour l'exercice (11 935 \$ en 2016), alors que la reprise d'une perte de valeur comptabilisée antérieurement sur les droits de scolarité à recevoir est nulle (nulle en 2016).

#### 6 - PLACEMENTS

	<u> 2017</u>	2016
	\$	\$
Quote-part de 1,17 % du Fonds du patrimoine du Barreau du		
Québec	343 084	318 985

La quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec est constituée d'encaisse et de bons du Trésor (5 %), d'obligations gouvernementales canadiennes (13 %), d'obligations de sociétés ouvertes canadiennes (10 %), de fonds communs d'actions canadiennes (17 %), de fonds communs d'actions étrangères (26 %), de fonds d'obligations canadiennes (25 %) et de fonds communs de placements alternatifs (4 %).

La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec est détenue conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA).

#### 7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

				2017
			Valeur	
		Amortissement	comptable	Amortissement
	Coût	cumulé	nette	de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	1 268	374	894	503
Équipement informatique	7 225	3 537	3 688	3 089
Aménagement des locaux – Maison du Barreau	383 548	297 528	86 020	41 176
Téléphonie				18 385
	392 041	301 439	90 602	63 153

au 31 mai 2017

## 7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

				2016
			Valeur	
		Amortissement	comptable	Amortissement
	Coût	cumulé	nette	de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	1 849	1 119	730	13 953
Équipement informatique	5 429	2 490	2 939	7 478
Aménagement des locaux - Maison				
du Barreau	411 757	284 562	127 195	41 751
Aménagement des locaux – autres				2 215
Téléphonie	61 284	42 899	18 385	6 128
	480 319	331 070	149 249	71 525

### 8 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

				2017
•			Valeur	
		Amortissement	comptable	Amortissement
	Coût	cumulé	nette	de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Logiciels				196
•				
				2016
			Valeur	
		Amortissement	comptable	Amortissement
	Coût	cumulé	nette	de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	978	782	196	11 490

#### 9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

Les sommes à remettre à l'État totalisent 69 568 \$ (72 631 \$ en 2016).

### 10 - RÉGIMES DE RETRAITE

Le Barreau pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière au bénéfice de ses employés, incluant ceux de l'École du Barreau, et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec. Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

au 31 mai 2017

## 10 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

Les obligations au titre des prestations constituées de ce régime, évaluées par des actuaires indépendants, et la juste valeur des actifs du régime sont déterminées en date du 31 mai de chaque année. L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation la plus récente du régime de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2015, et la prochaine évaluation sera effectuée au cours de l'année 2019 en date du 31 décembre 2018.

Le Barreau a mis en place un régime à cotisations déterminées le 1 er janvier 2012. Tous les nouveaux employés embauchés à partir de cette date doivent participer à ce régime.

La quote-part de l'École du Barreau dans la situation de capitalisation du régime de retraite s'établit comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées	7 830 500	7 519 100
Juste valeur des actifs du régime	8 156 100	7 350 400
	325 600	(168 700)
Provision pour moins-value	(325 600)	
Situation de capitalisation – déficit et passif au titre des prestations		
définies		(168 700)

#### 11 - ENGAGEMENTS

L'École du Barreau s'est engagée à verser une somme de 1 297 961 \$ pour des locaux à Québec, à Gatineau et à Sherbrooke, conjointement avec le Fonds général du Barreau du Québec pour les locaux de l'école de Québec (78,8 % du total du contrat de location), en vertu de contrats de location échéant le 30 septembre 2019, le 31 juillet 2021 et le 31 décembre 2021. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 400 986 \$ en 2018, à 400 986 \$ en 2019, à 248 179 \$ en 2020, à 171 776 \$ en 2021 et à 76 034 \$ en 2022.

#### 12 - INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'École du Barreau est exposée sont détaillés ci-après.

## Risque de crédit

L'École du Barreau est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'École du Barreau a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les droits de scolarité à recevoir, les intérêts courus, les subventions à recevoir du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et la quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'École du Barreau.

au 31 mai 2017

## 12 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement l'École du Barreau au risque de crédit.

## Risque de marché

Les instruments financiers de l'École du Barreau l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, au risque de change et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement :

### - Risque de taux d'intérêt :

La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement l'École du Barreau au risque de taux d'intérêt;

## Risque de change :

La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement l'École du Barreau au risque de change;

# - Risque de prix autre :

L'École du Barreau est exposée au risque de prix autre en raison de la quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de cet instrument.

La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement l'École du Barreau au risque de prix autre.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'École du Barreau est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'École du Barreau est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

#### Valeur comptable des actifs financiers par catégories

La valeur comptable des actifs financiers de l'École du Barreau qui sont évalués au coût après amortissement totalise 5 039 874 \$ (3 711 889 \$ au 31 mai 2016), tandis que celle des actifs financiers évalués à la juste valeur totalise 343 084 \$ (318 985 \$ au 31 mai 2016).

		ANNEXE A
	2017	2016
	\$	\$
AUTRES REVENUS	00.000	74 704
Redevances	68 086	71 721
Revenus d'examens – avocats français	32 229	39 422
Revenus d'examens – avocats canadiens Centre d'accès à l'information juridique	92 272 20 000	47 448 20 000
Revenus accessoires par rapport aux frais de scolarité	47 943	47 190
Formation en ligne (Web Pro)	38 117	47 130
Autres	6 504	4 834
710000	305 151	230 615
	303 131	230 615
		ANNEXE B
	2017	2016
	\$	\$
DIRECTION DE LA FORMATION		
Traitements et charges sociales	542 938	614 282
Charges locatives et frais d'occupation	65 288	64 245
Frais de déplacement et de séjour	3 696	4 492
Entretien et réparations Fournitures de bureau	140 2 041	333 3 725
Frais postaux	4 805	3 725 3 743
Télécommunications	3 414	2 239
Publicité	7 033	11 708
Honoraires	47 890	26 551
Frais bancaires	119 782	109 571
Créances douteuses	10 002	11 935
Impression	1 481	1 528
Cotisations	2 780	2 924
Frais divers, incluant une contribution au Service des greffes du		
Barreau du Québec (51 940 \$; 44 580 \$ en 2016)	55 752	45 905
Amortissement de mobilier, d'équipement, d'équipement		
informatique et des logiciels	813	16 626
	867 855	919 807

		ANNEXE C
	2017	2016
	\$	\$
SERVICE DU PROGRAMME ET DES ÉVALUATIONS		
Direction		
Traitements et charges sociales	466 088	377 543
Charges locatives et frais d'occupation	61 962	59 325
Frais de déplacement et de séjour	4 310	4 160
Stages internationaux	140 000	145 000
Entretien et réparations	774	
Fournitures de bureau	6 961	10 535
Frais postaux	2 371	3 939
Télécommunications	2 555	1 523
Documentation aux étudiants	477 183	480 349
Honoraires de consultants	56 802	45 101
Activités des étudiants	10 141	9 123
Cotisations	5 560	2 924
Frais divers	1 545	302
	1 236 252	1 139 824
Personnel pédagogique		
Rédaction et relecture	193 711	140 739
Enseignement	2 492 717	2 434 907
Formation des professeurs	5 398	2 847
	2 691 826	2 578 493
Évaluations		
Préparation et traduction	66 503	73 576
Tenue des séances	148 251	119 432
Correction et révision	194 476	168 057
Rencontres postévaluations	69 014	68 410
	478 244	429 475
	4 406 322	4 147 792

		ANNEXE D
OFNITOE DE MONTOÉM	2017	2016
CENTRE DE MONTRÉAL Traitements et charges sociales	\$ 482 526	\$ 531 017
Charges locatives et frais d'occupation, incluant un montant de	<del>402</del> 320	331 017
41 176 \$ d'amortissement d'aménagement des locaux (41 751 \$		
en 2016) et un montant de 250 \$ d'amortissement de mobilier		
(250 \$ en 2016)	383 228	377 151
Frais de voyage	95	423
Location d'équipement	360	360
Entretien et réparations	596	772
Fournitures de bureau	4 952	3 818
Frais postaux	4 489	4 162
Télécommunications	2 851	2 709
Cotisations	2 780 7 697	5 847 5 798
Impression Frais divers	823	5 796 458
Amortissement de mobilier, d'équipement, d'équipement	023	430
informatique et de téléphonie	14 245	9 876
	904 642	942 391
		ANNEXE E
	2017	2016
	\$	\$
CENTRE DE QUÉBEC	207 702	200 424
Traitements et charges sociales	397 703 262 743	360 131 274 948
Charges locatives Frais de voyage	202 743 2 511	1 126
Location d'équipement	1 294	1 296
Entretien et réparations	12 680	2 583
Fournitures de bureau	5 730	6 675
Frais postaux	1 845	2 031
Télécommunications	9 287	9 868
Sécurité	1 220	1 367
Cotisations et formation	3 721	2 931
Frais divers	2 918	2 463
Amortissement de mobilier, d'équipement, d'équipement		
informatique et de téléphonie	3 503	9 323
Amortissement d'aménagement des locaux		2 215
	705 155	676 957

		ANNEXE F
	2017	2016
CENTRE DE GATINEAU (OTTAWA EN 2016)  Traitements et charges sociales Charges locatives Frais de voyage Location d'équipement Fournitures de bureau Frais postaux Télécommunications Cotisations et formation Frais divers Amortissement de mobilier, d'équipement et d'équipement informatique	2017 \$ 223 384 55 411 515 360 3 774 1 274 3 812 2 735 2 704	2016 \$ 217 371 91 291 458 360 2 194 10 3 048 2 879 474
	294 367	318 546
	<u>2017</u> \$	2016 \$
CENTRE DE SHERBROOKE  Traitements et charges sociales Charges locatives Frais de voyage Location d'équipement Entretien et réparations Fournitures de bureau Frais postaux Télécommunications Impression Sécurité Cotisations et formation Frais divers Amortissement de mobilier, d'équipement, d'équipement informatique et de téléphonie	355 807 136 152 974 723 16 826 2 840 849 13 622 2 633 285 2 772 2 920	342 012 135 393 1 367 1 086 16 346 2 167 1 306 17 143 2 483 236 2 915 2 856
	539 367	527 822

		ANNEXE H
		ANNEXE II
	2017	2016
	\$	\$
FRAIS GÉNÉRAUX DU FONDS GÉNÉRAL DU BARREAU DU QUÉBEC		
Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec Allègement de frais généraux du Fonds général du Barreau du	319 820	325 980
Québec	(125 000)	(125 000)
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	194 820	200 980
		ANNEXE I
	2017	2016
•	\$	\$
COMITÉS		
Honoraires	45 284	41 843
Frais de déplacement et de séjour	14 292	8 731
Frais divers	171	223
<u> </u>	59 747	50 797
		ANNEXE J
	2017	2016
	\$	\$
<b>PROJETS</b> Réforme du programme	319 984	21 874
Code de procédure civile		237 154
Site Internet et système de gestion		6 169
	319 984	265 197